



Vandœuvres, le 16 mars 2026  
Lge 2026-2030 / CM 9

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE  
du lundi 16 mars 2026 à 19h30

### Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Harley ANDEREGG, Carlos BACHMANN, Dorothée DE LOUSTAL, Léonard DE RHAM, Françoise FLEURY-RACINE, Sibilla HÜSLER ENZ, Sonia LEMBO, Véronique LEVEQUE, Jean PEYER, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Guillaume SCHLAEPFER, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Victor TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, Maire  
Mme Isabelle TERRIER, Conseillère administrative  
M. Maximilien TURRETTINI, Conseiller administratif

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, Secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusés : Mme Catherine PICTET, M. Frédéric PRADERVAND

\* \* \*

M. E. PROVINI ouvre la séance à 19h34. Il précise qu'il présidera le Conseil en l'absence de Mme PICTET et indique que M. PRADERVAND, qui a annoncé qu'il aurait du retard pour raisons professionnelles, devrait arriver entre 20h et 20h30.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2026**

Mme TERRIER fait part d'une correction, à la ligne 361, où il s'agit de remplacer « un représentant de Vandœuvres » par « les trois conseillers administratifs de Vandœuvres ».

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2026, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### Manifestations

Mme le Maire remercie le personnel communal et toutes les personnes qui ont participé d'une façon ou d'une autre au vide-greniers de la semaine dernière, lequel s'est très bien déroulé et a connu une belle affluence. Le bon équilibre a été trouvé en ce qui concerne le nombre de tables, qui était cette fois-ci de

36, soit ni trop ni trop peu. On a en outre pu constater que beaucoup de vêtements étaient vendus cette fois-ci, peut-être plus que d'habitude.

Mme le Maire tient par ailleurs à féliciter M. ANDEREGG, qui est venu tenir la buvette entre une semaine à l'armée et la naissance imminente de son enfant. La maman était d'ailleurs présente derrière la caisse, à cinq jours de l'accouchement, ce qui mérite d'être relevé. Ils peuvent tous deux en être remerciés, de même que ceux qui ont travaillé lors de cet événement, y compris les jeunes mandatés par la Commune qui sont particulièrement efficaces, que ce soit pour la gestion du parking ou pour la buvette et les crêpes.

Il avait par ailleurs été demandé pour la première fois à Caritas de mettre à disposition des sortes de conteneurs servant à récolter les objets non vendus que les exposants souhaitaient donner à la fin du vide-greniers, plutôt que de les mettre à la benne. Cette action a été très appréciée des exposants comme de Caritas et sera certainement reconduite lors du prochain vide-greniers, en novembre.

La soirée au Crève-Cœur a fait salle comble et a été une belle réussite. La directrice a d'ailleurs rappelé avec humour que la réservation des billets pour la soirée vandœuvrienne ressemblait presque à celle du Paléo, tant elle a de succès. Une semaine après la parution de l'avis, il n'y a déjà plus de places. À noter que la pièce continue d'être jouée et qu'il est donc toujours possible de la voir, pour ceux qui n'auraient pas pu venir à la soirée.

Il reste encore un spectacle avant la fin de l'année scolaire. La Commune se réjouit de pouvoir proposer cette offre à ses habitants, qui en sont très reconnaissants. C'est toujours un moment très agréable et l'occasion de rencontrer des Vandœuvriens dans un cadre différent.

Enfin, le moment d'échanges avec les autorités, qui devait initialement se tenir le 12 mai, aura finalement lieu le 21 mai, soit la semaine suivante, le jeudi soir.

### École

La raison de ce changement de date est le repas avec les enseignants, qui se tiendra le 12 mai. Il s'agit d'une tradition qui ne se répète pas chaque année pour des raisons d'organisation interne. À l'origine, la Commission jeunesse recevait les enseignants, puis un repas était organisé avec tout le Conseil municipal. En l'occurrence, même si les membres de la Commission jeunesse sont bien entendu particulièrement invités, le repas avec les enseignants sera ouvert à tous les conseillers municipaux.

Par ailleurs, les instances participatives auront lieu demain, et tout ce qui concerne l'école sera donc évoqué à la prochaine séance du Conseil municipal.

### Bâtiments

Mme TERRIER souhaite faire part de quelques informations, dans la mesure où la dernière Commission bâtiments a été annulée. Tout d'abord une bonne nouvelle, puisque l'autorisation concernant la rénovation de la maison Olivier a été délivrée. Cela faisait plusieurs mois que la Commune l'attendait. L'appel d'offres pour l'attribution des travaux va désormais pouvoir être lancé.

La conseillère administrative rappelle par ailleurs que la Commune avait dû s'engager, en lien avec la demande concernant la maison Olivier, à prévoir une sortie des énergies fossiles pour ce bâtiment ; il s'agit d'une obligation lorsque des travaux d'envergure sont réalisés. L'objectif est maintenant de le faire pour tous les bâtiments communaux qui dépendent du même système de chauffage. Dans cette perspective, une société a été mandatée pour faire des propositions. Son rapport a été délivré et quelques questions ont encore été posées. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour de la Commission bâtiments, afin d'examiner la manière de procéder concrètement, peut-être avec un système de pompe à chaleur.

En ce qui concerne la boulangerie, le bail a été signé par les locataires, mais pas encore par la Mairie, qui attend de recevoir la garantie de loyer. Les demandes d'informations bancaires ont néanmoins été reçues et ce n'est donc plus qu'une question de formalités. Le bail devrait ainsi être signé ces prochains jours. L'objectif sera ensuite de déposer la demande d'autorisation à la fin du mois de mars. Une séance

est d'ores et déjà prévue avec l'architecte, à laquelle la locataire a été conviée. Elle se tiendra avant la fin du mois. Les architectes ont par ailleurs déjà rencontré la plupart des personnes qui seront sollicitées pour donner des préavis.

Pour ce qui est des deux appartements dont la vacance avait été signalée, ils ont été attribués au 15 mars. Les nouveaux locataires ont donc dû emménager le week-end dernier.

Quant au chantier de Vandœuvres 77, il se poursuit. Les murs ont été recouverts de leur revêtement de briques. Les questions de possible mauvaise exécution soulevées lors de la visite des conseillers municipaux ont fait l'objet d'un suivi, et M. DE RHAM a été sollicité pour ses compétences en la matière. Il est précieux de pouvoir compter sur l'aide de conseillers municipaux dans ce type de démarche. La question n'est pas close, dans la mesure où la Commune n'est pas encore totalement satisfaite des réponses apportées.

En ce qui concerne ses autres dicastères, Mme TERRIER relève que les commissions concernées feront des comptes rendus et délivreront donc les informations utiles.

#### Subvention sécurité

M. M. TURRETTINI annonce que le règlement relatif à la subvention sécurité, qui a déjà été passablement discutée, entrera en vigueur le 25 mars. Dès ce moment, les demandes pourront être traitées. Toutes les communications à ce sujet seront publiées, ainsi que le formulaire que les habitants pourront remplir, directement sur le site Internet.

#### Vidéosurveillance

Il a été décidé de suspendre temporairement le processus d'appel d'offres pour le système de vidéosurveillance, afin de préciser un certain nombre de points qui sont apparus pendant la procédure. Les discussions avec les parties prenantes, notamment le Canton, les communes voisines et les personnes intéressées par l'appel d'offres ont en effet suscité des questions auxquelles il a semblé intéressant d'apporter une réponse avant d'aller de l'avant.

Il ne s'agit pas du tout d'un arrêt de l'appel d'offres et, une fois que toutes les questions auront trouvé une réponse, le processus pourra reprendre sereinement. Le but est de garantir que toutes les contraintes, qu'elles soient techniques ou légales, puissent être prises en compte de manière efficace.

## **4. Communications du Bureau**

#### Démission de M. Jean-Pierre GARDIOL

Le Président annonce que M. GARDIOL a adressé, en date du 19 février 2026, une lettre à Mme PICTET et au Conseil municipal, les informant de sa démission. Il en donne lecture.

« Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

C'est avec beaucoup d'émotion que je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de membre du Conseil municipal avec effet immédiat. Ces années passées au sein du Conseil municipal ont été pour moi bien plus qu'un engagement ; elles ont été une véritable aventure humaine. J'y ai trouvé des défis, des apprentissages, des réussites, mais aussi des moments de réflexion et de remise en question.

J'ai pris un immense plaisir à participer aux décisions qui façonnent notre commune, à échanger des idées, à débattre et parfois même à être en désaccord, car chaque discussion m'a permis de grandir et de mieux comprendre les enjeux de notre collectivité.

Au fil des législatures, j'ai eu la chance de connaître de près des personnes attachantes. Les conseillères et conseillers municipaux avec qui j'ai partagé cette expérience resteront pour moi des visages et des

souvenirs chers. Ces rencontres, ces échanges, parfois intenses mais toujours empreints de respect, ont enrichi ma vie bien au-delà du cadre officiel. Aujourd'hui, je ressens qu'il est temps de laisser la place aux jeunes générations, pleines d'énergie et d'idées nouvelles.

Pour ma part, je quitte mes fonctions avec la satisfaction d'avoir donné le meilleur de moi-même et d'avoir contribué à ma manière à l'évolution et au bien-être de notre commune.

Je souhaite adresser un remerciement tout particulier à Mme le Maire, Laurence Miserez. J'ai beaucoup apprécié travailler à ses côtés et j'ai toujours admiré son engagement, sa force de caractère et sa détermination au service de notre commune même lorsque, parfois, nos points de vue divergeaient. Ces échanges ont toujours été sincères, francs et enrichissants. Je garderai de ces années partagées avec elle un souvenir profondément humain et attachant.

Je tiens également à remercier M. Christophe GENOUD pour sa disponibilité, ainsi que M. Daniel GODEL, responsable financier de la Commune, avec qui j'ai eu d'excellents échanges lors des budgets et des comptes, notamment lorsque j'avais eu la confiance de vous tous pour être nommé président de la Commission des finances.

Pour finir, je remercie tous les membres des conseils municipaux de plusieurs législatures pour ces années de collaboration, de confiance et de convivialité. Je quitte cette mission avec une profonde gratitude pour les moments partagés, les projets réalisés ensemble et les liens qui se sont tissés au fil du temps.

Je souhaite au Conseil municipal beaucoup de succès pour ses travaux futurs et à notre commune un avenir prospère et harmonieux, avec une maîtrise des dépenses et sans augmentation d'impôts.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations les plus sincères et les plus respectueuses. »

Le Président indique qu'une réponse à ce courrier a été préparée. Il en donne lecture.

« Mesdames et Messieurs,

Nous avons récemment reçu la lettre dans laquelle M. Jean-Pierre GARDIOL nous informe de sa décision de quitter ses fonctions au sein du Conseil municipal. Avant toute chose, nous tenons à lui adresser, au nom du Bureau et des membres du Conseil municipal, nos remerciements les plus sincères pour son engagement et le temps qu'il a consacré au service de Vandœuvres. En effet, s'engager dans la vie publique locale demande de la disponibilité, du sens des responsabilités et une réelle volonté de contribuer au bien commun.

Tout au long de son mandat, Monsieur Gardiol a participé aux travaux de ce Conseil avec sérieux, avec le sens du dialogue et l'attachement aux intérêts de la Commune. Son implication dans les débats, ses idées et sa présence ont contribué au bon fonctionnement démocratique de notre institution et à l'avancement de nombreux dossiers.

Même si nous prenons acte aujourd'hui de sa décision, nous souhaitons lui exprimer notre reconnaissance pour le travail accompli et pour son engagement au service des habitantes et des habitants de notre belle commune.

Cher Monsieur GARDIOL, cher Jean-Pierre, cher Gonzo, nous te remercions pour ta contribution et nous t'adressons nos meilleurs vœux pour la suite de tes projets, tant personnels que professionnels.

Merci à toi. »

Le Président cède la parole à Mme le Maire, qui souhaite également dire quelques mots.

« Jean-Pierre n'est pas là ce soir, car il a choisi de nous faire part de sa démission avec effet immédiat le 19 février dernier. Malgré son absence, je ne peux pas m'empêcher de dire quelques mots à son sujet,

un peu à l'image de ce qu'il aimait bien faire lui-même, à la fin de la législature précédente, à propos de ses collègues conseillers municipaux sur le départ, mais certainement avec des mots moins bien choisis que les siens.

Lui-même, dans son courrier, ne donne pas le nombre d'années qu'il a passées au sein du Conseil municipal, et on le comprend, car il y en a eu en réalité beaucoup, un peu plus que les dernières cinq années et demie. Il a en effet été élu quatre fois, mais il a à chaque fois démissionné en cours de législature, pour des raisons diverses et variées. La seule législature complète qu'il ait faite est la dernière, celle lors de laquelle j'étais maire... Je me permets donc d'interpréter cette constatation comme un compliment personnel !

Jean-Pierre GARDIOL, par sa longévité parmi nous, aura donc marqué la commune, mais pas seulement pour cela. Ses coups de gueule, assez fréquents, contre les décisions de l'ACG, contre la participation au financement du Grand-Théâtre (« pourquoi pas aussi le Servette FC ? »), au Bibliobus « qui ne sert à personne » et j'en passe. Ses rappels à l'ordre quand le CM (ou l'Exécutif !) ne respectait pas à la lettre le règlement et les procédures de renvoi en commission des objets de discussion, en particulier les motions. Ses motions, justement, qu'il aimait tant rédiger et dont il s'est fait un spécialiste multirécidiviste, surtout celles concernant la sécurité. Et je ne peux pas oublier ce leitmotiv, presque un mantra, « le centime additionnel doit rester aussi bas que possible ».

Tout cela va sûrement nous manquer.

Sa récente décision de démissionner est motivée par la volonté de laisser la place aux jeunes générations. C'est tout à son honneur.

Je disais plus haut que Jean-Pierre a marqué la commune et ce n'est pas que par ses coups de gueule, car il savait aussi reconnaître le travail bien fait, même par un autre groupe politique que le sien, et on a vu nombre de délibérations votées à l'unanimité grâce à l'esprit constructif de chacun.

Il laissera indéniablement sa patte au sein du VOV. C'est d'ailleurs lui qui a co-fondé ce groupe politique il y a maintenant, je crois, une quinzaine d'années. On espère que ses successeurs seront certes à l'image de sa marque de fabrique mais un peu moins vindicatifs, surtout en période électorale...

Au nom des autorités communales et en mon nom personnel, je remercie vivement Jean-Pierre GARDIOL pour ce qu'il a apporté à la vie politique communale, pour ses années d'engagement pour Vandœuvres.

Bon vent à lui et au plaisir de le recroiser sur les chemins ou lors de manifestations communales, ou, plus vraisemblablement, sur un terrain de golf. »

*L'assemblée applaudit.*

Mme le Maire ajoute, en lien avec ce sujet, qu'il n'y a pas de prestation de serment d'un nouveau conseiller ce soir, bien que la Mairie ait reçu la lettre de démission de M. GARDIOL le 19 février, car le Service des votations et élections était occupé à d'autres priorités, en raison du week-end de votations qui vient d'avoir lieu. La Commune a néanmoins reçu la confirmation que le Service en question a bien reçu l'information et que la procédure pour remplacer M. GARDIOL est en cours. Le premier vient-ensuite sera approché et devra répondre, favorablement ou non. Sa prestation de serment, le cas échéant, aura sans doute lieu au prochain Conseil municipal.

M. ANDEREGG demande si l'identité du premier vient-ensuite est connue.

Mme le Maire le confirme. Elle précise toutefois que, dans la mesure où il n'a pas encore formellement accepté, son nom ne sera pas cité ce soir.

Pétition « Pour une gestion sérieuse et durable de la circulation »

Le Président indique que le Bureau a reçu une pétition. Celle-ci a été portée à l'ordre du jour et sera traitée au point 11 de ce dernier.

### Week-end de votations (8 mars)

Le Président explique qu'il n'a pas pu participer aux votations de ce week-end en tant que président du local de vote, en raison de l'opération qu'il a subie. Mme PICTET l'a remplacé à ce poste, épaulée par M. ANDEREGG, vice-président. Il les remercie tous deux. Toutes les informations nécessaires ont été transmises et l'opération s'est bien déroulée.

M. ANDEREGG explique que le nombre de personnes suffisait tout juste, car il y a eu beaucoup d'absents non annoncés. Tout s'est néanmoins bien passé.

## **5. Communications des commissions**

### Commission culture, jeunesse, sport et manifestations (CCJSM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte rendu de la séance du 3 mars 2026.

La séance de la Commission culture, jeunesse, sport et manifestations s'est ouverte avec l'audition des représentants de la Fondation Johnny Aubert-Tournier. Pour ceux qui ne connaîtraient pas ce bel endroit, il se situe à l'angle de la route de Pressy et du chemin des Princes. Plus connu sous le nom des Maisons Mainou, il accueille en résidence des auteurs de pièces de théâtre. Un nouveau binôme est à la tête de la direction de cet établissement depuis 2024 et Vandœuvres se réjouit de pouvoir les soutenir dans leurs différents projets.

Après le départ des intervenants, la Commission s'est penchée sur le choix des films qui seront projetés cet été dans le parc, dans le cadre des soirées cinéma en plein air. Ces dernières auront lieu du 28 au 31 juillet 2026.

Les commissaires ont ensuite passé en revue les demandes de subvention, dont la liste est jointe au procès-verbal du Conseil municipal. Enfin, ils ont repris la discussion sur le mérite vandœuvrien.

La prochaine séance se tiendra le 5 mai.

### Commission gestion et communication (CGC)

Mme RICCIO donne lecture du compte rendu de la séance du 10 mars 2026.

Après approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance précédente, la Commission s'est penchée sur le règlement du Conseil municipal. Les commissaires ont pris connaissance des propositions de modifications et de mises à jour dudit règlement, présentées par la conseillère administrative en charge de ce dicastère et par M. GENOUD. Cette discussion se poursuivra lors de la prochaine séance, si les conseillers municipaux en décident ainsi en votant la délibération DM 04-2026.

La séance a ensuite été consacrée à la relecture et à l'édition des articles destinés à être publiés dans la Coquille 65. La Commission se réunira à nouveau le 28 avril afin de faire le bilan de la Coquille 65 et de commencer la préparation de la Coquille 66. De plus, avec l'accord du Conseil si celui-ci approuve la délibération ce soir, elle préavisera les modifications du règlement.

M. SCHLAEPFER demande des précisions sur les propos de Mme RICCIO, qui a dit que, si le Conseil accepte la délibération, celle-ci sera renvoyée en commission.

Mme le Maire précise que le Conseil devra se prononcer ce soir sur le renvoi en commission, et pas sur l'acceptation ou non de la délibération.

Mme RICCIO le confirme. Il sera demandé aux conseillers ce soir d'approuver le renvoi à la Commission. Ensuite, le travail sera effectué par celle-ci, puis la délibération sera renvoyée au Conseil municipal pour approbation.

En l'absence de M. PRADERVAND, le Président indique que le compte rendu de la Commission environnement et déchets (CED) sera traité plus tard ou remis à la prochaine séance.

## **6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques**

Néant.

## **7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition**

Néant.

## **8. M 03-2025 relative à la création d'une chaîne de vigilance dans la commune de Vandœuvre – rapport de la Commission sécurité et mobilité**

Le Président rappelle que les conseillers ont tous reçu le rapport de commission sur cette motion. Il demande si Mme LEVEQUE, qui en est l'auteure, souhaite s'exprimer.

Mme LEVEQUE se demande s'il est utile de lire le rapport.

Le Président pense que cela n'en vaut pas la peine.

Mme LEVEQUE en fait par conséquent un résumé. Elle explique que l'idée de cette motion n'est pas mauvaise, mais que celle-ci est devenue obsolète, vu le nombre de patrouilles mises en place et l'installation de caméras qui est attendue. Le maximum est déjà fait. De plus, la Commune manque de ressources humaines pour procéder à des vérifications, répondre au téléphone et sur l'application, etc. Ainsi, cette proposition, qui était peut-être adéquate au moment du dépôt de la motion, ne l'est plus aujourd'hui.

Le Président ajoute que la Commission a préavisé le classement de la motion, ce que Mme LEVEQUE confirme.

Mme TERRIER signale qu'une motion peut être acceptée, refusée ou amendée. Le classement n'est en principe possible que pour les pétitions.

Le Président met par conséquent aux voix la motion M 03-2025.

**Le Conseil municipal refuse la motion M 03-2025 à la majorité, par 14 voix contre et 1 abstention.**

## **9. DM 03-2026 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le dépassement budgétaire des crédits d'investissements pour le projet du centre Gardy de CHF 497'174,72 TTC**

Le Président cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire explique que cette délibération concerne le bouclage des comptes relatifs à la construction du centre Gardy (casernes et centre de voirie). Cela a pris un peu de temps, car il restait de petites finitions à effectuer, et c'est pour cette raison que cette délibération n'est présentée qu'aujourd'hui au Conseil municipal, alors que l'emménagement a eu lieu il y a une année, presque jour pour jour.

Il s'avère qu'un dépassement est constaté par rapport aux trois crédits votés lors des précédentes législatures. Le Conseil administratif propose de soumettre cette délibération à l'examen du Conseil municipal, afin que ce dernier puisse prendre connaissance des dépassements. À noter que ces derniers avaient été annoncés au fur et à mesure pendant les travaux, lors de la précédente législature. Il ne s'agit donc pas d'une surprise. Mme le Maire suggère de renvoyer cet objet à la Commission des finances, qui pourra le traiter lors de sa séance du 1<sup>er</sup> avril. Ainsi, le Conseil administratif pourra répondre aux questions

des commissaires et expliquer les dépassements, qui restent relativement faibles puisqu'ils se montent à 4,59 % du montant total du crédit.

En l'absence de questions, le Président cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération DM 03-2026.

**DM 03-2026 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le dépassement budgétaire des crédits d'investissements pour le projet du centre Gardy de CHF 497'174,72 TTC**

Vu l'exposé des motifs,

Vu les crédits d'engagements totalisant 10'326'618 F TTC votés par le Conseil municipal ;

Vu le décompte final des travaux s'élevant à 10'823'792,72 F, laissant apparaître un dépassement de 497'174,72, soit 4,59 % ;

Vu le préavis de la Commission finances du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 497'174,72 F TTC pour couvrir le dépassement pour la construction du centre Gardy.
2. D'amortir ce crédit complémentaire selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 28 février 2022.
3. De financer ce crédit complémentaire entièrement avec les fonds propres de la Commune.

Le Président met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 03-2026.

**À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 03-2026.**

Le Président met aux voix le renvoi de la DM 03-2026 à la Commission des finances.

**À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 03-2026 à la Commission des finances.**

**10. DM 04-2026 relative à la modification du règlement du Conseil municipal**

Le Président cède la parole à Mme TERRIER.

Mme TERRIER explique que, à la suite de la discussion initiée à la précédente séance, il est apparu que certaines façons de procéder n'étaient pas en adéquation avec ce qui figure dans le règlement du Conseil municipal. L'objectif est donc d'adapter ce dernier, afin qu'il corresponde à la pratique. Quelques scories du passé, à savoir des modifications qui n'ont pas été apportées dans le document actuellement publié, et quelques points nécessitant des précisions ont également été relevés.

En conséquence, un projet de modification a été préparé et présenté à titre informatif à la Commission de gestion, à laquelle le Conseil administratif propose de renvoyer cette délibération de sorte qu'elle puisse se prononcer sur les propositions de modifications, qui ont été présentées aux commissaires sans que ceux-ci les discutent.

Le Président cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération DM 04-2026.

## **DM 04-2026 relative à la révision du règlement du Conseil municipal**

Vu l'article 30, al. 2, lettre c de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Vu le règlement du Conseil municipal du 14 décembre 2020, modifié le 15 septembre 2025 ;

Vu la nécessité de réviser le règlement en lien avec la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Vu le travail et le préavis de la Commission gestion et communication ;

Vu les remarques/préavis du Service des affaires communales ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### **DECIDE**

D'adopter le règlement révisé du Conseil municipal (version du XXX)

Le Président met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 04-2026.

**À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 04-2026.**

Le Président soumet au vote le renvoi de la délibération DM 04-2026 à la Commission gestion et communication.

**À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 04-2026 à la Commission gestion et communication.**

## **11. Pétition « Pour une gestion sérieuse et durable de la circulation »**

Le Président revient sur la pétition évoquée précédemment, qui a été mise à disposition des conseillers municipaux. Il cède la parole au conseiller administratif.

M. M. TURRETTINI indique que certains éléments de la pétition ont déjà été abordés lors de la dernière Commission sécurité et mobilité. Sur le fond, il regrette qu'il n'y ait pas eu de discussion préalable et que les pétitionnaires n'aient pas approché des membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif pour évoquer ces problématiques. Cela étant dit, il précise qu'il est tout à fait favorable au dépôt de pétitions, qui sont un outil démocratique intéressant pour faire avancer les choses. Pour cette raison, il propose que cet objet soit renvoyé en commission pour qu'il puisse y être traité.

M. M. TURRETTINI indique par ailleurs regretter certains éléments de forme, qui donnent une image un peu négative de cette pétition, alors que certains points soulevés sont pertinents.

Le Président rejoint les propos de M. M. TURRETTINI sur certaines tournures de phrases de cette pétition. Il constate en outre qu'il ne paraît pas nécessaire de la lire, dans la mesure où les conseillers municipaux en ont tous pris connaissance.

M. GENOUD suggère d'annexer la pétition au procès-verbal, de manière que le public puisse la lire. Il explique en outre qu'il n'est pas nécessaire de voter l'entrée en matière. En effet, s'agissant d'une pétition, ce n'est pas le Conseil municipal qui se saisit d'un objet. Il peut renvoyer la pétition qu'il a reçue à une commission ou directement au Conseil administratif, l'ajourner ou la classer.

Le Président soumet au vote le renvoi de la pétition à la Commission sécurité et mobilité.

**À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la pétition en commission.**

## 12. Propositions individuelles et questions

Néant.

## 13. Divers

Mme RICCIO souhaite faire part d'une invitation. Elle indique qu'il y aura cette année aussi des expositions dans la Menuiserie. Elles commenceront avec le vernissage de l'exposition d'Anne de Mouctouris, auquel l'assemblée est conviée. Il aura lieu le 26 mars.

Le Président demande si une communication officielle est prévue.

Mme RICCIO le confirme et précise que des affiches ont déjà été placardées.

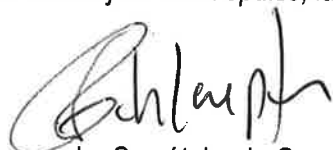
M. SCHLAEPFER demande à quelle heure débutera le vernissage.

Mme RICCIO indique qu'il commencera à 17h.

## 14. Dossier de naturalisation – huis clos

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement le dossier de naturalisation traité.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.*



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Guillaume SCHLAEPFER



Le Président du Conseil municipal  
Eric PROVINI

## **Annexes**

### **1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission culture, jeunesse, sport et manifestations du 3 mars 2026**

- CHF 25'000.- aux Maisons Mainou ;
- CHF 2'000.- à Emmanuel Bonnet pour son 3<sup>e</sup> album ;
- CHF 2'000.- à la Compagnie Les Associés de l'Ombre ;
- CHF 2'000.- à Jazz sur la Plage ;
- CHF 1'000.- au Festival Arvélac ;
- CHF 1'000.- à l'Association DeCybèle Musiques ;
- CHF 1'000.- à Écran Mobile ;
- CHF 1'000.- à Juventutti ;
- CHF 1'000.- à l'Association Pasaporte ;
- CHF 1'000.- au chœur Coherence ;
- CHF 1'000.- à Alternatiba ;
- CHF 1'000.- à la Compagnie Cap10 ;
- CHF 500.- au Balkafesti.

## **2. Pétition « Pour une gestion sérieuse et durable de la circulation »**

Depuis plusieurs années, la situation du trafic au chemin de la Blonde et au chemin de la Cocuaz, et plus largement dans la commune, s'est progressivement détériorée. Cette dégradation n'est ni récente ni accidentelle. Elle est le résultat d'un manque de pilotage durable de la circulation locale, malgré des alertes répétées des habitants.

L'interdiction de circulation au chemin de la Blonde n'a pas été décidée spontanément par la Commune. Elle est intervenue après une longue mobilisation des riverains, confrontés à une situation devenue intenable : trafic de transit massif, non-respect généralisé de la limitation à 30 km/h, et vitesses constatées atteignant, à plusieurs reprises, plus de 80 km/h sur un chemin de quartier. Cette situation représentait un danger manifeste pour les piétons, les enfants, les cyclistes et les habitants.

À l'époque, l'ancienne administration avait reconnu la gravité du problème et mis en œuvre plusieurs adaptations : surélévation de certains tronçons, aménagements ponctuels visant à réduire la vitesse, ainsi qu'une fermeture partielle du chemin à certaines heures, notamment le matin. Ces mesures allaient dans le bon sens et avaient pour objectif clair de redonner à ce chemin son caractère résidentiel.

Or, plusieurs années plus tard, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. Les restrictions de circulation ne sont pas respectées, les contrôles sont rares, et les comportements dangereux persistent.

S'agissant de l'action de la police municipale, les faits observés par les habitants sont préoccupants. Les interventions effectives ont lieu presque exclusivement après l'envoi de courriels signalant une situation devenue critique. En dehors de ces alertes, les contrôles autonomes sont extrêmement limités : sur les douze derniers mois, seuls deux ou trois contrôles semblent avoir été effectués de manière proactive.

Cette réalité contraste fortement avec les engagements pris par la Commune, qui avait annoncé une amélioration significative de la présence sur le terrain à la suite de l'engagement d'un second agent de police municipale. Dans les faits, les habitants constatent que les deux agents sont le plus souvent ensemble, au même endroit, ce qui interroge légitimement sur l'efficacité réelle de cette organisation et sur la capacité de la police municipale à assurer une couverture élargie et dissuasive sur l'ensemble du territoire communal.

Ce décalage persistant entre les engagements annoncés, les moyens prétendument renforcés et la réalité observée sur le terrain alimente aujourd'hui un sentiment profond de lassitude, d'incompréhension et de perte de confiance chez de nombreux habitants.

### **1. Une interdiction de circulation jamais réellement appliquée**

Il y a environ deux ans, la Commune a instauré une interdiction de circulation destinée à empêcher le transit abusif sur le chemin de la Blonde. Cette route n'est pas un axe de transit, mais un chemin de quartier, limité à 30 km/h.

Pourtant :

- L'interdiction n'est pas respectée.
- Aucun contrôle systématique n'est mis en place.
- Le trafic de transit continue à croître.
- La vitesse est trop souvent dépassée, alors qu'à l'inverse, de plus en plus d'enfant utilisent ces chemins.
- La Commune a le devoir légal d'assurer la sécurité sur la voie publique et de faire respecter ses propres arrêtés. Nous estimons aujourd'hui que ce devoir n'est pas rempli.

## 2. Une aggravation certaine avec les projets immobiliers

Les documents officiels de la Commune confirment une explosion à venir du trafic :

- Deux nouvelles promotions immobilières au chemin de la Blonde comptent 72 logements à elles seules.
- En parallèle, la Commune recense 200 logements supplémentaires entre 2024 et 2027, dont les principaux projets se situent route de Vandœuvres 77 et chemin de la Blonde.
- La population de Vandœuvres a déjà augmenté de 15 % en 10 ans.
- Ces chiffres n'ont rien de théorique. Ils sont extraits des rapports de la Commission des finances et utilisés pour justifier les futurs investissements scolaires... mais aucune anticipation sérieuse n'est faite pour le trafic, alors même que les chantiers au chemin de la Blonde nécessitent déjà des mesures exceptionnelles comme la fermeture bidirectionnelle du tronçon entre la route de Vandœuvres et le chemin du Dori afin de gérer les camions.
- Autrement dit : même en phase de chantier, la Commune reconnaît que la circulation devient problématique. Et lorsque les habitants signalent la même réalité au quotidien, ils ne sont pas entendus.

## 3. Une gestion trop réactive, jamais planifiée

Les PV du Conseil municipal témoignent d'une tendance inquiétante : l'exécutif agit uniquement lorsqu'il est acculé.

- Pour la sécurité publique, il a fallu une mobilisation citoyenne et un reportage RTS pour qu'une séance publique soit organisée et que des mesures soient enfin envisagées.
- Pour la circulation, la Commune admet publiquement qu'il faut « réévaluer le plan de circulation de l'ensemble de la commune » lors de la prochaine législature.
- Autrement dit : rien de concret ne sera fait avant cette année, au mieux (!).

Les habitants n'ont plus confiance dans une approche consistant à « se mettre en mouvement » uniquement après pressions, plaintes, incidents ou médiatisation.

## 4. Ce que nous demandons

Nous, signataires, demandons que la Commune :

1. Fasse respecter immédiatement et avec force l'interdiction de circulation au chemin de la Blonde et au chemin de la Cocuaz, à travers des contrôles systématiques, des sanctions, et des aménagements physiques dissuasifs.
2. Présente un plan détaillé, calendrier compris, pour sécuriser durablement ces deux chemins et de manière générale de la commune dans son entièreté.
3. Anticipe l'impact des 200 futurs logements, et non pas après l'arrivée des habitants.
4. Informe régulièrement les riverains, sans attendre qu'ils relancent eux-mêmes la Mairie.

## 5. Questions auxquelles le Conseil administratif devra répondre publiquement

1. Sur l'exécution des arrêtés communaux

Depuis l'interdiction de circulation décidée au chemin de la Blonde, combien de contrôles ont été effectués, à quelles dates, et combien d'amendes ont été infligées ? Merci de fournir les chiffres exacts.

2. Sur l'anticipation des nouveaux logements

Comment la Commune justifie-t-elle de ne pas avoir intégré dans son plan de circulation l'arrivée confirmée de 72 logements au chemin de la Blonde et de plus de 200 logements annoncés entre 2024 et 2027 ?

3. Pourquoi l'exécutif reconnaît-il officiellement la nécessité d'une réévaluation globale du plan de circulation... mais uniquement pour la « prochaine législature », alors que les problèmes sont actuels ?
4. Quels critères précis déterminent la priorité des dossiers de circulation au sein de la Commune ? Merci d'indiquer la méthodologie, les chiffres et les dates des arbitrages.
5. Quelle est la date prévue de la prochaine publication publique d'un « rapport complet sur la circulation » pour le chemin de la Blonde et le chemin de la Cocuaz, incluant comptages, vitesse réelle, et projections ?
6. À quel moment la Commune compte-t-elle mettre en place un comité de suivi associant des habitants du quartier, afin d'éviter les erreurs de communication déjà constatées sur d'autres sujets (voir les échanges relatifs à la sécurité) ?

Dans ce contexte, il ne s'agit plus d'un simple problème de nuisances ponctuelles, ni d'une succession d'incidents isolés. Il s'agit d'un dysfonctionnement structurel dans la gestion de la circulation et de la sécurité sur des chemins de quartier, pourtant clairement identifiés comme tels par la Commune elle-même.

Les habitants n'attendent plus de nouvelles annonces, ni de mesures symboliques ou temporaires. Ils attendent que les décisions déjà prises soient appliquées, que les engagements annoncés soient tenus, et que la Commune assume pleinement son rôle de garant de la sécurité et de la qualité de vie, aujourd'hui comme demain, à l'aune des développements immobiliers en cours et à venir.

C'est dans cet esprit, et dans un souci de responsabilité, de transparence et d'anticipation, que la présente pétition est déposée.